ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Désertification médicale Bruay-sur-l'Escaut

Question écrite n° 4938

Texte de la question

M. Guillaume Florquin attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la situation préoccupante de la commune de Bruay-sur-l'Escaut, 12 000 habitants, dans le département du Nord. Malgré les efforts conséquents déployés par la municipalité pour attirer des professionnels de santé, notamment par la mise à disposition d'une nouvelle maison médicale, la commune continue de souffrir d'un manque criant de médecins généralistes et spécialistes. L'ARS des Hauts-de-France mentionne par ailleurs que la commune est également placée en zone d'intervention prioritaire. Cette situation met en péril l'accès aux soins pour les habitants, en particulier les plus vulnérables et accroît les délais d'attente pour les consultations médicales, entraînant une surcharge des services d'urgence des hôpitaux environnants. Cette situation n'est pas exclusive à ladite commune et se présente en cas d'école d'une situation nationale. En conséquence, M. le député souhaite savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour remédier à cette situation de désertification médicale persistante à Bruay-sur-l'Escaut. Il lui demande également si le Gouvernement envisage de renforcer les dispositifs existants ou d'en créer de nouveaux pour rendre ces territoires plus attractifs pour les professionnels de santé, notamment à travers des incitations supplémentaires, un soutien renforcé aux maisons de santé pluriprofessionnelles, ou encore des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes médecins et étudiants en médecine.

Données clés

Auteur : M. Guillaume Florquin
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4938
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 mars 2025, page 1542